

Séparation de l'Église et de l'État ?



Aujourd'hui on parle souvent de séparation de l'Église et de l'État. Si parfois cette séparation ne semble pas être complète, on parle éventuellement, comme en Allemagne, de « séparation boîteuse ».

Il semble qu'une telle façon de voir est déjà assez inadéquate.

« Séparer » signifie isoler des réalités l'une de l'autre comme si elles n'avaient rien à voir l'une avec l'autre. Séparation de l'Église et de l'État signifierait donc restreindre l'agir de l'Église au domaine privé et attribuer toute fonction publique à l'État seul.

Le contraire de séparer serait de « confondre » différentes réalités ou de les « mélanger ». Alors l'Église prendrait des fonctions de l'État, et l'État s'arrogerait une compétence religieuse.

Aucune des deux solutions ne rend justice aux différentes réalités.

Il est contre l'auto-compréhension de l'Église elle-même qu'elle se voit restreinte au domaine privé : Elle comprend sa mission comme la nécessité d'annoncer son message aussi en public (ce qui n'est pas la même chose que d'instrumentaliser l'État). Mais l'Église irait aussi contre son auto-compréhension si elle s'arrogeait des fonctions d'État.

Il est aussi contre l'auto-compréhension de l'État moderne de vouloir décider quelle religion serait la meilleure ou la plus vraie, ou au contraire de faire comme s'il n'avait pas à garantir du moins la liberté religieuse, c.-à-d. à garantir que tout citoyen soit protégé d'être forcé à adopter l'une ou l'autre religion ou à n'en avoir aucune. En ce sens l'État a toujours à faire avec la religion.

Est constitutive pour l'auto-compréhension de l'Église la manière dont, selon le dogme christologique de Chalcédoine (451), il faut « distinguer » au lieu de « mélanger » les deux natures du Christ, et les voir en « relation l'une avec l'autre » au lieu de les séparer.

« Distinguer » signifie que deux réalités ne s'identifient pas, même pas partiellement. L'une n'est pas l'autre ni une partie de celle-ci, et vice-versa. Ainsi il n'y a aucun mélange.

Voir « en relation l'une avec l'autre » signifie leur attribuer mutuellement une importance ou un rôle de l'une pour l'autre, ce qui est le contraire d'une séparation.

Ces catégories de Chalcédoine pourraient aussi servir pour le rapport entre Église et État. Tout en restant totalement distincts, les deux sauraient se rendre un service mutuel.

L'Église est intéressée à ce que l'État exerce bien sa fonction de garant des droits humains et de paix à l'intérieur de la société, et elle exhorte ses adhérents à contribuer à promouvoir ces fonctions de l'État. L'État, d'autre part, devrait être intéressé à ce que les religions restent en dialogue avec toute la culture environnante.

Les catégories « distinguer » et « mettre en rapport » au lieu de « confondre » ou de « séparer » sont bonnes et utiles dans presque tous les domaines de la vie humaine.